



## Procès verbal

### Conseil Municipal du 19 juin 2012

L'an deux mille douze, le dix-neuf juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse VANNESTE.

**Présents :** Mmes CHAUVIAT Annabelle, GILOPPE Monique, MARIS Elisabeth, PHERIVONG Eliette, VANNESTE Marie-Thérèse.

MM. ARNAUD Francis, BOULLENGER Bertrand, DECRAENE Michel, GRANDIDIER Bruno, HERITIER Gérard, LEMENE Robert, NUNES Albertino, RIEU Christian.

**Absente excusée :** Melle ACHARD Marnie a donné pouvoir à Mme PHERIVONG Eliette.

**Absent non excusé :** Mr CORDOVA Luc.

**Secrétaire de séance :** Madame PHERIVONG Eliette.

#### **0 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 avril 2012.**

Ce point a été adopté :

Pour : 14-

Mmes CHAUVIAT, GILOPPE, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.

MM. ARNAUD, BOULLENGER, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE, NUNES, RIEU.

Melle ACHARD pouvoir à Mme PHERIVONG.

#### **1 – Amortissement des biens – Service de l'Eau de la Commune.**

Suite aux travaux d'interconnexion d'eau potable la commune doit amortir ce réseau. Après étude du dossier le conseil décide d'amortir sur une durée de 30 ans.

Ce point a été adopté :

Pour : 14-

Mmes CHAUVIAT, GILOPPE, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.

MM. ARNAUD, BOULLENGER, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE, NUNES, RIEU.

Melle ACHARD pouvoir à Mme PHERIVONG.

## 2- Rapport d'activité 2011 du Service délégué de distribution d'eau potable.

Comme chaque année, Véolia Eau, titulaire de la délégation du service de production et de distribution de l'eau potable sur la commune, présente son rapport d'activité.

Il est rappelé que le contrat actuel court jusqu'au 31 décembre 2018. Il contient un engagement avec Saint Germain Laxis pour la vente d'eau.

Le service de l'eau se caractérise par :

583 habitants desservis  
226 abonnés  
232 branchements  
1 installation de production  
1 réservoir  
7 km de canalisation  
240 m<sup>3</sup>/j de capacité de production  
169 m<sup>3</sup>/j distribué des jours de pointe  
250 m<sup>3</sup> de capacité de stockage  
81 015 m<sup>3</sup> vendus dont 33 270 sur la commune

Le rendement de la commune de Montereau sur le Jard, a légèrement diminué au cours de l'année 2011. Il reste près des 85% ce qui est un bon rendement.

Le rapport du délégataire est disponible pour la consultation aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

## 3- Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2012 de la Commune.

Suite au résultat de l'appel d'offre concernant la transformation du préau en salle polyvalente il s'avère que le marché a été sous-estimé et qu'il est nécessaire de financer 26 000 € supplémentaire.

Cette dépense supplémentaire est financée grâce au montant porté au compte 022 dépenses imprévues.

La décision modificative n° 1 s'établit comme suit :

### Fonctionnement

#### DEPENSES NOUVELLES

Chapitre	article	BP	Modification dm1	Nouvelle dotation
O22		45 591,09	-26 000,00	19 591,09
O23		198 068,87	+26 000,00	224 068,87

### Investissement

#### DEPENSES NOUVELLES

Chapitre	article	BP	Modification dm1	Nouvelle dotation
O208	2313	150 000,00	+26 000,00	176 000,00

## RECETTES NOUVELLES

Chapitre	article	BP	Modification dm1	Nouvelle dotation
O21		198 068,87	+26 000,00	224 068,87

Sur présentation du rapport de Madame VANNESTE Marie-Thérèse Maire, ce point a été adopté :

Pour : 14-

Mmes CHAUVIAT, GILOPPE, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.  
MM. ARNAUD, BOULLENGER, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER,  
LEMENE ,NUNES, RIEU.  
Melle ACHARD pouvoir à Mme PHERIVONG.

#### **4- Rémunération pour la surveillance de l'étude surveillée.**

Un nouvel enseignant de l'école Jacqueline AURIOL prendra en charge la surveillance de l'étude. Afin de pouvoir la rémunérer le conseil doit décider d'appliquer son taux de rémunération suivant la circulaire préfectorale.

Pour la surveillance de l'étude : taux horaire de 21.86€.

Le Conseil décide d'adopter ce taux.

Pour : 14-

Mmes CHAUVIAT, GILOPPE, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.  
MM. ARNAUD, BOULLENGER, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER,  
LEMENE ,NUNES, RIEU.  
Melle ACHARD pouvoir à Mme PHERIVONG.

Madame VANNESTE Marie-Thérèse tient à remercier Mademoiselle Audrey IMBERT, adjoint administratif qui a assuré l'étude durant un trimestre. Grâce à son investissement nous avons récupéré les enfants qui ne fréquentaient plus ce service. A cette fin d'étude les enfants et leurs parents ont été ravis et moi satisfaite du résultat.

#### **5- Décisions du Maire.**

N° 12-03 du 23 avril 2012 : Attribution du marché relatif à l'aménagement d'une salle polyvalente dans un préau existant.

Le marché relatif à la transformation d'un préau en salle polyvalente à Montereau sur le Jard a été attribué pour le lot n°2 à la S.A. TP de la BRIE sise 880 rue du Maréchal Juin- ZI Vaux le Pénil- 77000 MELUN, représentée par M.SORET Gilles, président.

Le montant du marché est arrêté à la somme de 41 619 € HT.

N° 12-04 du 23 avril 2012 : Attribution du marché relatif à l'aménagement d'une salle polyvalente dans un préau existant.

Le marché relatif à la transformation d'un préau en salle polyvalente à Montereau sur le Jard a été attribué pour le lot n°1 à l'Association E.I.R.E.L. sise 17 rue Edouard Vaillant-77390 VERNEUIL L'ETANG, représentée par M. MENEGUZZI Yvano, directeur.

Le montant du marché est arrêté à la somme de 107 572.96 € HT.

N° 12-05 du 23 avril 2012 : Adoption de la convention de partenariat-dispositif Sport Passion avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

Comme les années précédentes, la CAMVS organise des stages de l'école multisports pendant les vacances scolaires estivales. Le dispositif se déroulera du 9 juillet au 31 août 2012 et la convention adoptée le 23 avril a réglé les modalités pratiques du partenariat entre la commune et la CAMVS.

#### **6- Questions diverses.**

Aucune question diverse n'a été posée. L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire a levé la séance à 19 heures 25.